

ARRETE INTER-PREFECTORAL
fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des
Eaux de la Sioule

Le Préfet de l'Allier
Le Préfet de la Creuse
Le Préfet du Puy-de-Dôme

- VU le Code de l'Environnement et notamment son article L.212-3 ;
- VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;
- VU l'avis favorable du Conseil Régional de l'Auvergne ;
- VU les avis favorables des Conseils Généraux concernés ;
- VU la consultation des communes concernées par le périmètre du SAGE de la Sioule
- VU la délibération du Comité de Bassin Loire-Bretagne qui a émis un avis de principe favorable au périmètre proposé et au lancement du SAGE ;
- SUR propositions des secrétaires généraux des Préfectures du Puy-de-Dôme, de l'Allier et de la Creuse ;

ARRETEMENT

Article 1 :

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sioule couvre l'ensemble du bassin versant de la Sioule, comme indiqué sur la carte en annexe 1 ;

La liste des communes concernées par ces périmètres figure en annexe 2 du présent arrêté.

Article 2 :

Le Préfet de la Région Auvergne est chargé de suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration du SAGE Sioule.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché dans toutes les mairies situées dans le périmètre, et une mention sera insérée dans 2 journaux régionaux et locaux diffusés dans chacun des 3 départements.

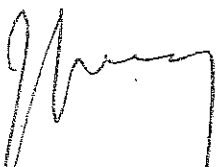
Article 4 :

Les Secrétaires Généraux des Préfectures du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Creuse et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de chacun des 3 départements.

Fait à Clermont-Ferrand le

23 JAN 2003

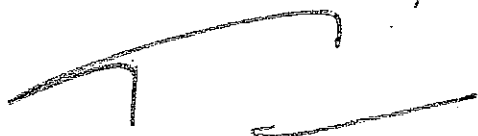
Le Préfet de l'Allier,


Dominique BELLION

Le Préfet de la Creuse,


Patrick DÉLAGE

Le Préfet du Puy-de-Dôme,


Pierre MONGIN

Arrêté inter-préfectoral délimitant le périmètre du SAGE Sioule

Annexe 2

LISTE DES COMMUNES COMPRISES DANS LE PERIMETRE

Département de l'Allier :

BARBERIER, BAYET, BEAUNE-D'ALLIER, BEGUES, BELLENAVES, BLOMARD, BRANSAT, BROUT-VERNET, CESSAT, CHANTELLE, CHAREIL-CINTRAT, CHARROUX, CHEZELLE, CHIRAT-L'EGLISE, CHOUVIGNY, CONTIGNY, COUTANSOUZE, CRESSANGES, DENEUILLE-LES-CHANTELLE, DEUX-CHAISES, EBREUIL, ECHASSIERES, ETROUSSAT, FLEURIEL, FOURILLES, GANNAT, JENZAT, LAFELINE, LALIZOLLE, LE MAYET-D'ECOLE, LE MONTET, LE THEIL, LORIGES, LOUCHY-MONTFAND, LOUROUX-DE-BOUBLE, MAZERIER, MEILLARD, MONESTIER, MONETAY-SUR-ALLIER, MONTMARSAULT, MONTORD, NADES, NAVES, SAINT-BONNET-DE-FOUR, SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT, SAINT-DIDIER-LA-FORET, SAINT-GERMAIN-DE-SALLES, SAINT-MARCEL-EN-MURAT, SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE, SAULCET, SAZERET, SUSSAT, TARGET, TAXAT-SENAT, TREBAN, TRONGET, USSEL-D'ALLIER, VALIGNAT, VEAUCE, VÉRNEUIL-EN-BOURBONNAIS, VERNUSSE, VICQ, VOUSSAC

Département de la Creuse :

BASVILLE, CHARD, DONTREIX, MAZIERE-AUX-BONS-HOMMES (LA), MERINCHAL

Département du Puy de Dôme :

AURIERES, AYAT-SUR-SIOULE, BIOLLET, BLOT-L'EGLISE, BRIFFONS, BROMONT-LAMOTHE, BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT, CEYSSAT, CHAMPS, CHAPDES-BEAUFORT, CHARBONNIERES-LES-VARENNES, CHARENSAT, CHATEAUNEUF-LES-BAINS, CISTERNES-LA-FORET, COMBRAILLES, CONDAT-EN-COMBRILLE, DURMIGNAT, ESPINASSE, GELLES, GIAT, GOUITTIERES, HERMENT, HEUME-L'EGLISE, LA CELLE, LA GOUTELLE, LANDOGNE, LAPEYROUSE, LAQUEUILLE, LASTIC, LE QUARTIER, LES ANCIZES-COMPS, LISSEUIL, MANZAT, MARCILLAT, MAZAYE, MENAT, MIREMONT, MONTAIGUT, MONTEL-DE-GELAT, MONTFERMY, MOUREUILLE, MURAT-LE-QUAIRE, NEBOUZAT, NEUF-EGLISE, OLBY, ORCINES, ORCIVAL, PERPEZAT, PONTAUMUR, PONTGIBAUD, POUZOL, PRONDINES, PULVERIERES, PUY-SAINT-GULMIER, QUEUILLE, ROCHEFORT-MONTAGNE, SAINT-ANGEL, SAINT-AVIT, SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL, SAINTE-CHRISTINE, SAINT-ELOY-LES-MINES, SAINT-ETIENNE-DES-CHAMPS, SAINT-GAL-SUR-SIOULE, SAINT-GEORGES-DE-MONS, SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT, SAINT-GERVAIS-D'Auvergne, SAINT-HILAIRE-LA-CROIX, SAINT-HILAIRE-LES-MONGES, SAINT-JACQUES-D'AMBUR, SAINT-JULIEN-LA-GENESTE, SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE, SAINT-OURS, SAINT-PARDOUX, SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL, SAINT-PIERRE-ROCHE, SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS, SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE, SAINT-REMY-DE-BLOT, SAINT-SAUVES-D'Auvergne, SAULZET-LE-FROID, SAURET-BESSERVE, SAUVAGNAT, SERVANT, TEILHET, TORTEBESSE, TRALAIGUES, VERNEUGHEOL, VERNINES, VILLOSANGES, VITRAC, VOINGT, YOUX

Arrêté inter-préfectoral délimitant le périmètre

du SAGE Sioule

Annexe 1

Carte des communes concernées

